

## **Identification des organismes génétiquement modifiés ou traits spécifiques pouvant avoir des effets négatifs sur la conservation, l'utilisation durable de la diversité biologique et la santé humaine au Burkina Faso.**

### **1. Informations de base**

Au Burkina Faso, à ce jour, seule la technologie **Bt** est mise en œuvre. Deux variétés de cotonnier burkinabè (FK et STAM) ont été transformées à travers l'introduction des gènes Cry1Ac et Cry2Ab et ont été autorisées par l'Agence Nationale de Biosécurité. Les différentes phases d'essai ont été concluantes et ces CGM sont passées en phase de commercialisation au cours de la présente campagne agricole 2008 – 2009.

Il faut signaler qu'en dehors du coton Bt, aucune autre autorisation n'a été donnée par l'Agence Nationale de Biosécurité. Une étude de l'état des lieux des OGM au niveau national a débuté. Les premiers résultats font apparaître la présence de certains produits génétiquement modifiés au niveau des légumes. Cette étude est entrain d'être complétée

Il a été rapporté que des produits à base d'OGM sont en vente dans les alimentation, mais n'a jusqu'à ce jour donné aucune autorisation pour d'autres type de produits. Elle a commandé une étude en vue de bâtir un plan de réglementation du commerce des produits dérivés des OGM.

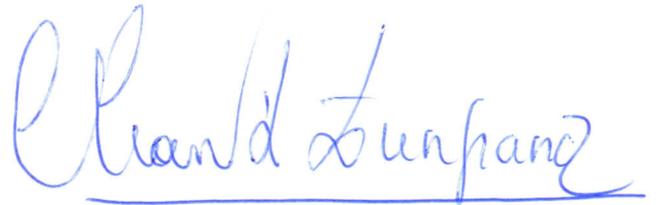
### **2. Identification des organismes génétiquement modifiés**

D'une manière générale, des impacts potentiels en rapport avec l'environnement, la santé humaine et animale, ainsi que sur le plan socio-économique et éthique sont examinés par le Comité scientifique national de biosécurité (CSNB) lors de l'évaluation des dossiers de demandes par l'Agence.

Dans le cas du coton Bt, les risques environnementaux font l'objet d'une attention particulière et des dispositifs de biosécurité sont mis en place au niveau des parcelles pour une meilleure gestion de ces risques (pollinisation croisée et apparition des résistances).

Dans le domaine de la détection des OGM, l'Agence Nationale de Biosécurité ne dispose pas pour le moment d'un système de détection, mais elle s'appuie sur l'Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole pour ces types de travaux en attendant de bénéficier d'un dispositif plus éprouvé qui est attendu pour l'année 2010.

En effet, le Gouvernement du Burkina Faso a consenti un prêt auprès de la Banque Mondiale pour la mise en place et l'équipement d'un laboratoire national de biosécurité à vocation sous-régionale. L'équipement de ce laboratoire se fera en fonction des méthodes d'identification qui seront privilégiées. Ce dossier est actuellement à l'étude.



**Pr. Chantal ZOUNGRANA/KABORE**  
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques